

SEANCE PLENIERE DU CESECC

LUNDI 06 MARS 2023

MOTION 2023-05¹

DEPOSEE PAR : la CFDT, la CGT, FO, la FSU et le STC

OBJET : VIE CHERE

Considérant l'augmentation de manière exponentielle des prix des carburants en Corse qui ne bénéficie pas de l'accès à du carburant dit « classique »,

Considérant que le niveau de TGAP en Corse est plus élevé du fait du manque infrastructures insulaires permettant d'avoir le taux adéquat de bio carburant, malgré la réfaction de TVA (13% en Corse contre 20 % sur le Continent),

Considérant le prix des produits de 1^{ère} nécessité, bien supérieur à ceux du Continent,

Considérant la cherté de la vie en corse, aggravant la pauvreté corrélée à la plus basse moyenne des salaires de France (grande majorité de salariés au SMIC ou SMIC amélioré),

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Demande :

- Le blocage des prix des carburants sous l'égide du préfet,
- La ré-indexation de l'indemnité compensatoire de frais de transports (prime de vie chère), de son extension ainsi qu'une compensation pour les Retraités Corses,
- Le blocage des prix des produits de 1^{ère} nécessité.

¹ Adoptée à l'unanimité